



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITE DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS**

**Neuvième Session
New Delhi, Inde, 16 – 20 mars 2015**

**AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES POUR L'ARSENIC INORGANIQUE DANS LE RIZ
DECORTIQUE**

Observations soumises à l'étape 3 par l'Argentine, l'Égypte, El Salvador, le Ghana, le Japon, le Kenya, la République de Corée, la Thaïlande, l'Uruguay, les États-Unis et l'Union africaine

ARGENTINE

L'Argentine n'a pas d'observations concernant le document et les niveaux proposés.

ÉGYPTE

L'Égypte soumet les observations suivantes:

- Concernant la LM pour le riz décortiqué, nous approuvons 0,25 mg/kg en tant que LM pour l'arsenic,
- L'Égypte convient d'inclure une note de bas de page sur l'analyse de l'arsenic total en tant qu'outil de dépistage.
- L'Égypte soutient une collecte supplémentaire de données ainsi que de charger le CCMAS de convertir la méthode appropriée en critères.

EL SALVADOR

Malgré le fait que la production et la consommation du riz décortiqué soient faibles dans notre pays, nous soutenons une limite maximale pour l'arsenic inorganique (iAs). Cependant, davantage de données pourraient être demandées auprès des pays membres afin d'établir une limite indicative.

GHANA

OBSERVATION

Le Ghana soutient l'établissement de limites maximales pour l'arsenic inorganique (iAs) (0,4 mg/kg) dans le riz décortiqué.

Le Ghana soutient également la recommandation du groupe de travail électronique d'inclure une note de bas de page concernant l'analyse de l'arsenic total en tant qu'outil de dépistage quand la LM sera approuvée.

JUSTIFICATION

Les composés d'arsenic inorganique (iAs) ont été classés comme Groupe 1 parmi les carcinogènes de la peau et des poumons chez les humains. Une LM (0,2mg/kg) a déjà été établie pour le riz poli et il est nécessaire d'agir de même pour le riz décortiqué afin de réduire le risque pour les humains, notamment pour ceux qui vivent en Afrique. Il vaut la peine de noter que la majorité du riz produit dans les pays africains est consommé sous la forme décortiquée.

Lors du 8e CCCF, certains pays ont signalé des difficultés concernant l'analyse de l'iAs dans le riz poli. Il a été convenu qu'une note de bas de page serait incluse à la norme comme suit:

« Les pays ou les importateurs peuvent décider d'utiliser leur propre dépistage lors de l'application de la LM pour l'As-in dans le riz en analysant l'arsenic total (As-tot) dans le riz. Si la concentration d' As-tot est inférieure à la LM pour l'As-in, aucun test supplémentaire n'est requis et l'échantillon est considéré comme

conforme à la LM. Si la concentration d'As-tot est supérieure à la LM pour l'As-in, des tests de suivi devront être effectués pour déterminer si la concentration d'As-in est supérieure à la LM »

Cet énoncé devrait aussi s'appliquer à la LM pour l'iAs dans le riz décortiqué.

JAPON

Le Japon pense que s'il doit y avoir une LM pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué, elle devrait être de 0,4 mg/kg pour être conforme avec la LM pour l'arsenic inorganique dans le riz poli. Le Japon soutient l'inclusion d'une orientation pour l'application des LM dans le riz décortiqué et le riz poli « tel que vendu et consommé ».

Une LM pour le riz décortiqué est nécessaire pour exclure la possibilité que le riz qui n'est pas conforme à la LM pour le riz poli soit distribué sous la forme de riz décortiqué. Si des LM sont établies pour le riz poli et pour le riz décortiqué, il existe quelques possibilités pour qu'un échantillon conforme à la LM pour le riz décortiqué ne soit pas conforme à la LM pour le riz poli, et vice versa. La différence devrait être aussi faible que possible. Selon une étude présentée dans le document de travail, le taux de cohérence des résultats obtenus à partir de la même source de grains de riz qui correspondent aux ML pour le riz poli et le riz décortiqué est le plus élevé (98 pour cent) quand la LM pour le riz décortiqué est établie à 0,4 mg/kg.

Il conviendrait de noter qu'une différence négligeable dans la réduction de l'ingestion d'arsenic inorganique est estimée avec l'introduction des LM proposées. Par exemple, si on compare avec une LM de 0,3 mg/kg, l'ingestion estimée de l'arsenic inorganique quand une LM de 0,4 mg/kg est établie est supérieure de seulement 0,1 pour cent de la BMDL05 même dans le module de GEMS/Aliments où la consommation de riz décortiqué est la plus élevée (G03).

Pendant les travaux du groupe de travail électronique, on a disposé de données en provenance de 9 pays, dont 4 seulement parmi les 10 importants pays producteurs de riz. Si une LM inférieure est établie, elle créerait des obstacles inutiles dans le commerce du produit et un impact négatif sur la production, la distribution et la consommation du riz dans certains pays, notamment dans ceux dont les données ne sont pas utilisées pour l'analyse par le groupe de travail électronique.

Par conséquent, le Japon est de l'avis qu'à ce stade, une LM de 0,4 mg/kg est la plus appropriée. Le CCCF devrait examiner la LM quand les mesures dans le Code d'usages en cours d'élaboration par le Comité seront mise en œuvre dans les pays producteurs et/ou quand des informations et des données supplémentaires seront disponibles, comme cela a été le cas pour l'ochratoxine A.

KENYA

Observation :

Le Kenya propose 0,4mg/kg en tant que valeur numérique sur les LM dans le riz décortiqué et nous aimerions requérir le CCMAS de convertir la méthode d'analyse appropriée en ce critère.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

La République de Corée souscrit à l'établissement d'une limite maximale pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué. Nous soutenons également le développement d'une directive pour l'application des LM afin d'éviter toute confusion dans l'application des LM. Toutefois, une discussion ultérieure est requise pour souscrire aux LM appropriées et directive.

THAÏLANDE

La Thaïlande approuve vivement l'établissement de LM pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué. Nous souhaitons suggérer que la LM pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué soit établie au niveau approprié pour protéger la santé des consommateurs et ne pas produire d'effet indésirable sur le commerce comme le niveau associé à un taux d'infraction de 2 à 5 pour cent. Nous soutenons aussi la recommandation d'inclure une note de bas de page concernant l'analyse de l'arsenic total en tant qu'outil de dépistage.

Concernant la méthode d'analyse, nous soutenons la méthode citée dans le Journal de l'AOAC International, Volume 97, Numéro 3, mai-juin 2014, pp. 946-955 aux fins de l'application des LM pour l'arsenic inorganique dans le riz.

Eu égard au procédé de polissage et au facteur de conversion, nous sommes de l'avis que si le Comité parvient à convenir de l'établissement de la LM pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué, le procédé de polissage et le facteur de conversion ne sont pas nécessaires.

URUGUAY

L'Uruguay préfère convenir d'une LM pour l'As inorganique dans le riz décortiqué plutôt que d'établir une autre méthode de polissage dans les laboratoires d'essai parce que cette étape pourrait être inaccessible pour de nombreux laboratoires et l'harmonisation de la méthode de polissage pourrait être difficile à réaliser.

Concernant la valeur numérique de la LM (discussion du groupe de travail électronique, annexe I, paragraphe 36), l'Uruguay approuve les raisons avancées pour la valeur proposée de 0,3 mg / kg et a considéré qu'il était approprié d'inclure une note concernant l'analyse de l'arsenic total en tant qu'outil de dépistage pour déterminer As inorganique.

ÉTATS-UNIS

- Les États-Unis pensent que, bien que le riz (brun) décortiqué contienne généralement des niveaux d'arsenic inorganique plus élevé que le riz (blanc) poli, sa contribution au risque global est faible en raison du fait que le riz (brun) décortiqué représente un faible pourcentage du riz total dans le commerce international.
- Dans ce cas, il peut être approprié d'achever les travaux entrepris sur l'élaboration d'un code d'usages pour la prévention et la réduction de la contamination par l'arsenic dans le riz, le mettre en œuvre pendant plusieurs années et envisager ensuite d'établir une LM sur la base des nouvelles données d'occurrence.
- Si le Comité décide d'établir une LM pour le riz (brun) décortiqué, il devrait appliquer le principe relatif à l'établissement d'une LM pour le riz (blanc) poli, à savoir une limite qui fournit quelque mesure de réduction de l'ingestion d'arsenic inorganique sans produire d'impact significatif sur le commerce international.

UNION AFRICAINE

POSITION AFRICAINE RECOMMANDÉE	JUSTIFICATION
L'Union africaine soutient l'établissement de limites maximales pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué.	<ul style="list-style-type: none"> • Les composés de l'acide inorganique ont été catégorisés en tant que groupe 1 de cancers cutanés et pulmonaires chez les humains. • Conformément à FAOSTAT 2010 79% du riz commercialisé internationalement était du riz poli, 10% était du riz décortiqué et 11% était des grains de riz. • Une LM (0, 2 mg/kg) a déjà été établie pour le riz poli et il n'est pas nécessaire de faire la même chose pour le riz décortiqué afin de réduire le risque pour les humains, ceux en Afrique en particulier. • Cela vaut la peine de souligner que la plus grande partie du riz produit dans les pays africains est consommée sous la forme décortiquée.
L'UA soutient la LM de 0,4 mg/kg	<p>Le riz constitue une denrée de base pour de nombreux pays africains et la protection de la santé humaine est d'une importance majeure. On devrait toutefois noter que toute LM établie peut affecter la disponibilité du riz de façon importante. De ce point de vue, il n'est pas approprié d'autoriser un taux d'infraction élevé.</p> <p>Le GTE a émis quatre suggestions pour la LM. Celles-ci sont 0,25, 0,3, 0,35 et 0,4 mg/kg.</p> <p>Les taux de violation calculés pour ces LM par le GTE sont les suivants: 0,25mg/kg = 11.7%; 0,3mg/kg = 4.9%; 0,35mg/kg = 1,9%; 0,4mg/kg = 0,7%</p> <p>Un taux de violation de 11,7% à la LM proposée de 0,25 mg/kg est inacceptablement élevé.</p>

	<p>L'appendice I de la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (NGCTAHA) (CODEX STAN 193-1995) indique également que les valeurs numériques pour les LM devraient de préférence être des chiffres entiers à moins que cela ne pose de problèmes dans l'acceptabilité des LM. Pour cette raison, les valeurs de 0,25 et 0,35 mg/kg sont moins préférables.</p> <p>Cela laisse les propositions de 0,3 et 0,4 mg/kg avec le taux d'infraction de 4,9 et 0,7%, respectivement. Basé sur le taux d'infraction élevé de 0,3 mg/kg et des données limitées (8 échantillons) du Kenya qui ont montré une valeur moyenne de $0,45 \pm 0,36$ mg/kg pour l'arsenic inorganique (iAs), le groupe d'experts propose que nous établissions la LM de 0,4mg/kg pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué</p>
<p>L'UA soutient la recommandation du GTE à savoir qu'une note de bas de page concernant l'analyse de l'arsenic total en tant qu'outil de contrôle devrait être introduite lorsque la LM sera approuvée.</p>	<p>Pour garantir l'application des LM, différentes normes Codex incluent la section des "Méthodes d'analyse et d'échantillonnage".</p> <p>Durant CCCF8, certains pays ont indiqué des difficultés associées à l'analyse pour l'arsenic inorganique dans le riz poli. Il a été convenu qu'une note de bas de page serait introduite dans la Norme comme suit:</p> <p><i>Les pays ou les importateurs peuvent décider d'utiliser leur propre méthode de contrôle lors de l'application d'une LM pour l'arsenic inorganique (iAs) dans le riz en analysant l'arsenic total (tAs) dans le riz. Si la concentration d'arsenic total (tAs) est inférieure à la LM pour l'arsenic inorganique (iAs), aucun essai supplémentaire n'est requis et l'échantillon est déterminé pour être conforme à la LM. Si la concentration d'arsenic total (tAs) est supérieure à la LM pour l'arsenic inorganique (iAs), l'analyse de suivi devrait être menée pour déterminer si la concentration en arsenic inorganique (iAs) est supérieure à la LM.</i></p> <p>Ce texte devrait également s'appliquer à la LM pour l'arsenic inorganique dans le riz décortiqué.</p>